

Lors de ces municipales, la « France périphérique » n'a pas pris la parole

➤ Lire aussi pages 2 A 9

Les municipales constituent une étape décisive d'une crise politique majeure. Il ne s'est pas seulement agi de sanctionner un pouvoir impopulaire, comme cela s'est produit au profit de la droite en 2014 ou 1983, ou, en faveur de la gauche, en 1977. Le modèle dit des élections intermédiaires s'appliquait alors, l'électeur profitant d'un scrutin local pour exprimer sa désapprobation à l'égard de la politique suivie au niveau national. Le moment n'était pas agréable pour les gouvernements, mais les institutions s'en trouvaient plutôt renforcées et les passions politiques régularisées. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, en raison de l'abstention massive, mais aussi du problème connexe d'une offre politique désaccordée aux demandes des Français. Une béance entre les citoyens et les institutions qui laisse entrevoir une fin de quinquennat difficile pour la société tout entière.

L'abstention est massive, faisant de la plus enracinée des élections un scrutin hors sol. Le fait est singulier. Si l'abstention avait tendance à progresser légèrement à chaque municipale, en 2014 encore elle était contenue à 36 % au premier tour. Dimanche dernier, elle fut supérieure de deux points à celle constatée lors du second tour des législatives, le 18 juin 2017. Phénomène d'autant plus remarquable que la commune demeure l'échelon politico-administratif préféré des Français. En février 2020, 60 % des Français exprimaient leur confiance dans le conseil municipal, plaçant celui-ci loin devant les instances représentatives nationales. Pourtant, que seuls quatre Français sur dix, parmi les 16 millions susceptibles d'aller voter le 28 juin, aient exprimé un suffrage

terreau de notre régime, comme le décrivait l'historien Maurice Agulhon dans son livre *La République au village*.

Si la première raison invoquée par les abstentionnistes est le risque sanitaire, ceci n'épuise pas l'explication à l'heure où une activité pratiquement normale a repris sur tout le territoire. Le second motif invoqué par les abstentionnistes tient à l'absence d'impact de ce scrutin sur leur vie quotidienne, ce qui nous rappelle que le conflit social qui traverse le pays depuis trois ans suscite une politisation réelle sans issue électorale évidente. Un tel constat est encore plus valide lorsqu'il s'agit d'un scrutin municipal.

La troisième raison retenue par les abstentionnistes est qu'il n'y aurait eu à leur disposition aucune liste correspondant à leurs vœux. Cette

Si le peuple des métropoles a pu s'exprimer idéologiquement, celui de la ruralité ou des petites villes en a été privé. La difficulté du « bloc populaire » à exister électoralement est patente

donnée est essentielle. La faible implantation de LREM d'une part, la grande difficulté du RN à constituer des listes d'autre part, ont généré une offre politique très différente de ce que serait une élection nationale. Le handicap est encore plus valable pour la formation lepéniste, dont les électeurs habitent plus souvent dans des communes de taille réduite, là où la compétition politique se déroule sans référence partisane. Il a été établi que si la liste Bardella aux européennes avait atteint 28 % des suffrages exprimés dans les communes de moins de 3 500 habitants, son score fut moitié moindre, 14 %, dans celle dépassant les 100 000 habitants.

La discordance des attentes actuelles fondamentales des Français par rapport à ce qui peut être traité au niveau municipal ainsi que la distorsion de l'offre politique expliquent en grande partie l'exceptionnel niveau de

l'abstention. Celle-ci produit à son tour des effets politiques, car la propension à aller voter est structurellement inégale selon les catégories sociales. Les moins intégrés économiquement ont une moindre propension à se rendre aux urnes. Les catégories suffisamment protégées des aléas économiques, notamment les fonctionnaires, ont à la fois plus tendance à aller voter et davantage d'intérêt pour des sujets sociétaux et environnementaux. La part du vote écologiste dans un corps électoral inhabituellement réduit en fut logiquement accru.

Un certain sentiment d'artificialité apparaît donc à la lecture de ces résultats. Comment mesurer les rapports de force politique dans le pays à travers un scrutin émis en 36 000 communes où dans la grande majorité des cas il n'y avait pas d'offre partisane identifiée, et avec une différence sociologique massive entre les électeurs des villes et ceux des petites communes ? La déstructuration des systèmes d'alliance

rend plus difficile le vote au second tour qu'à l'époque du clivage gauche-droite triomphant. Pour qui pouvait voter un électeur LREM ou RN dont la liste aurait été éliminée au premier tour ? Un autre motif de l'abstention de second tour se trouve dans le caractère inabouti de la transformation de notre système politique.

Cet inachèvement ne constitue pourtant pas un retour en arrière et le rétablissement du clivage gauche-droite. Le sondage de l'Ifop sur les intentions de vote à la présidentielle, publié quelques jours avec le second tour des municipales, a confirmé la polarisation de l'électorat entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen, qui rassembleraient aujourd'hui 55 % des suffrages du premier tour. Leur affrontement se trouve pérennisé par l'extraordinaire contraste sociologique entre leurs électors respectifs, au point que l'on

peut parler d'un véritable vote de classe. Entre les deux, diverses formations conservent la faveur d'électeurs appartenant plus souvent aux classes moyennes.

Dès lors que l'on passe à une offre politique exhaustive et à l'ensemble des électeurs, le portrait politique de la France est donc très différent de celui présenté au soir des municipales. Il est probable que le succès des listes à direction écologiste dans un nombre significatif de grandes villes aura un effet performatif (qui réalise une action par le simple fait de son énonciation, NDLR) sur la vie politique dans les prochains mois, mais ces données d'opinion incitent à la prudence.

L'issue des municipales n'indique donc pas la restauration du « vieux monde ». La crise de la représentation politique, à l'origine du phénomène des « gilets jaunes », s'en trouve même renforcée. La « France périphérique » théorisée par Christophe Guilluy ne s'est guère exprimée, par choix ou par absence d'offre politique. Si le peuple des métropoles a pu s'exprimer idéologiquement, celui de la ruralité ou des petites villes en a été privé. Parmi le premier, l'insuccès des listes LREM a constitué autour d'Emmanuel Macron. Parmi le second, la difficulté du « bloc populaire » à exister électoralement est patente, sans qu'il soit possible d'affirmer que cela soit imputable à la nature du scrutin. Entre les deux, ceux qui répugnent à un tel affrontement ont bénéficié d'une visibilité inversement proportionnelle à la réalité de leur socle électoral réel, une fois celui-ci rapporté à l'ensemble des inscrits. Ces municipales auront constitué un moment d'apesantur dans la crise multiforme que traverse le pays, n'en résolvant aucun des termes et aggravant le hiatus entre les préoccupations populaires et la politique instituée.

* Société d'études et de conseil spécialisée dans les enjeux d'opinion. L'auteur a notamment publié « Bloc contre bloc, la dynamique du macronisme » (Éd. du Cerf, 2019).



JÉRÔME SAINTE-MARIE

L'abstention massive des catégories populaires aux municipales de 2020 invite à analyser leurs résultats avec prudence, argumente l'analyste politique, fondateur de Polling Vox*.

Loi bioéthique: une adoption à la sauvette en juillet ne serait ni digne ni responsable

Sans vergogne, alors que notre pays vient de traverser une crise sanitaire qui l'a mis à genoux, la priorité du gouvernement est de faire adopter à l'Assemblée nationale le projet de loi bioéthique. Celui-ci porte en lui-même des basculements considérables modifiant gravement et dangereusement les fondements de ce que notre civilisation a construit pour le respect de l'homme, de sa dignité, de sa vie et de sa santé. Alors que la plupart des réformes importantes sont à reporter ou à revisiter, il n'y aurait pas de faire passer en force et dans la discrétion du mois de juillet cet ensemble de lois qui touche à l'essence même de notre humanité. Ceci au nom d'une prétendue égalité revendiquée par des personnes qui se trouvent dans des situations particulières, lesquelles ne requièrent aucunement l'égalité des droits, comme l'a bien dit le rapport du Conseil d'État. Alors, parlons d'égalité!

Nous sortons de trois mois de confinement. Nous sommes fiers de nos soignants, mais sans doute moins de la manière dont nous avons traité beaucoup de personnes âgées. Certaines sont mortes sans avoir pu voir leur famille une dernière fois, d'autres n'ont pu recevoir les soins d'hygiène ni bénéficier du minimum de relation

qui maintient le lien social. Certes, il s'agissait sans doute de protéger des personnes dont l'âge, associé à des soucis de santé, ne permettait pas de survivre à un temps

prolongé en réanimation. Mais la pandémie a surtout mis un coup de projecteur supplémentaire sur la tristesse de la situation des Ehpad, souvent par manque de personnel. Pendant ce temps-là, de gros investissements sont prévus pour l'« intelligence artificielle », alors que d'autres discutent euthanasie. Considérons-nous vraiment que nos aînés soient nos égaux ?

La pandémie dont nous sortons a peine nous a rappelé notre commune vulnérabilité, la nécessité de revenir à une certaine sobriété, la richesse en même temps que la fragilité des relations familiales, et voilà que le gouvernement pense terminer rapidement la discussion de ce projet de loi de bioéthique comme si rien ne s'était passé. Nous pouvions déjà être surpris par une certaine obsession à faciliter l'élimination des enfants dans le ventre de leurs mères en faisant de l'IVG une priorité en temps de confinement, alors même que les urgences cardiovasculaires restaient en souffrance pour favoriser l'accueil des patients atteints par le Covid-19. Obsession relayée par certains amendements discutés actuellement en commission spéciale de l'Assemblée nationale. La culture de mort qui plane sur notre pays a été amplifiée par la peur de mourir occasionnée par la pandémie. Nous voici engagés de nouveau tête baissée dans le bouleversement des relations généalogiques qui structurent la personne, dans la banalisation des embryons humains sélectionnés, analysés et jetés comme de vulgaires produits consommables, dans la production artificielle de gamètes qui n'a d'autre intérêt que celui d'alimenter le mythe d'une procréation

« hors sexe ». Nous savons qu'il faut relancer le commerce et l'industrie, mais pas au prix de la dignité de l'être humain. Le choix d'ouvrir en grand le marché des enfants, en dissociant l'assistance médicale à la procréation des difficultés à concevoir, est une atteinte grave à la dignité humaine. Ce choix de favoriser l'industrie procréatique en l'alimentant d'embryons toujours plus nombreux, montre bien les raisons mercantiles qui fondent ce projet. L'embryon humain est-il notre égal ?

C'est bien la société de consommation qui pousse encore et toujours le désir des adultes sans aucune considération des conséquences sur les générations

Ces questions sont à reprendre par le haut sans se plier aux pressions idéologiques ou marchandes qui se voilent à peine sous des slogans péremptores

futures. Jusqu'à leur faire violence. N'y a-t-il pas violence, en effet, lorsque l'on prive délibérément un enfant d'un père, lorsque l'on organise des avortements sélectifs en cas de grossesse multiples, lorsque l'enfant découvre que l'embryon qu'il a été aurait tout aussi bien pu terminer sous le microscope d'un chercheur ou dans une décharge après un temps plus ou moins long de congélation ? L'enfant soumis à la toute-puissance du « projet parental » est-il encore notre égal ?

Il y a vingt-cinq ans, Jean-Paul II éprouvait déjà l'urgence d'affirmer qu'« en ce qui concerne le droit à la vie, tout être humain innocent est absolument égal à tous les autres », que « cette

égalité est la base de tous les rapports sociaux authentiques » et qu'il convient de considérer « chaque homme et chaque femme comme une personne et non comme une chose dont on peut disposer » (L'Évangile de la vie, 57). Alors que la pandémie a manifesté l'exigence de vaincre nos égoïsmes par l'engagement dans la solidarité, le respect de l'égalité de tout être humain demeure une priorité. Elle est particulièrement l'enjeu de ce que Hans Jonas appelait « l'archétype intemporel de toute responsabilité, celle des parents à l'égard de l'enfant ».

Cette responsabilité incombe de nouveau ces jours-ci à nos députés. Auront-ils le courage et la lucidité de renverser la logique d'un « toujours plus » qui accumule les dettes financières et soulève aussi des questions existentielles qui concernent les

anciens comme des générations à venir ? Ces questions sont à reprendre par le haut sans se plier aux pressions idéologiques ou marchandes qui se voilent à peine sous des slogans péremptores. Ceux qui nous représentent ne peuvent pas faire comme si rien ne s'était passé. Alors que la crise sanitaire est toujours là, que la crise économique et sociale va gravement impacter la vie de nos compatriotes, comme nous avons pu le voir lorsque nous nous sommes mobilisés pour apporter des secours aux plus démunis, ce serait l'honneur de nos députés de remettre en cause ce projet injuste et inégalitaire pour se concentrer sur les vrais problèmes des Français.



MGR MICHEL AUPÉTTIT

L'archevêque de Paris proteste contre la volonté de l'exécutif de faire adopter de façon définitive le projet de loi bioéthique avant les vacances parlementaires.